

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA REHABILITATION

Jamais un professeur d'Université n'aura été autant traîné injustement dans la boue que Monsieur X. Dans une dizaine d'articles, publiés sur une période de 8 mois (19.9.2012 au 24.05.2013), le journal « Le Matin » a en effet porté à son encontre de nombreuses accusations infondées, dont il ne reste rien aujourd'hui.

Dans son rapport, livré au mois d'avril de cette année, la commission d'enquête préliminaire instituée par le conseil de l'Université a jugé sans fondement les accusations dont il était alors question. Appelée à résumer les conclusions de cette enquête concernant le professeur X, Madame la Rectrice Martine Rahier a fait en date du 15 avril la déclaration publique suivante :

«En somme, aucune des allégations citées ne s'est avérée fondée ».

Il est hautement regrettable qu'aucune publicité ou presque n'a été donnée à l'époque à ces conclusions et que les médias aient préféré longuement s'attarder sur une nouvelle accusation, sortie des travaux de la commission d'enquête préliminaire, à savoir celle de soupçon de plagiat.

L'enquête administrative ouverte par le Conseil d'Etat sur ce problème est à son tour entièrement favorable au professeur X, qu'elle disculpe, puisqu'elle parvient à la conclusion qu'il n'y a pas eu plagiat de sa part.

Les quelques remarques critiques formulées par l'expert mandaté par le Conseil d'Etat apparaissent anecdotiques, au regard des quelques éléments essentiels suivants, que l'on retrouve dans son rapport :

- L'ouvrage « La Suisse qui gagne » n'a pas de prétentions scientifiques. Il s'agit d'un ouvrage de vulgarisation, qui n'a donc jamais été un livre de référence pour les étudiants du professeur X. Cet ouvrage n'a par conséquent pas été écrit dans le cadre des activités de recherches et d'enseignement exercées au sein de l'Université de Neuchâtel par le professeur X. Il l'a été par le citoyen, qui entendait notamment défendre la promotion économique romande, objet alors de vives critiques.
- Les rares passages du livre qui pourraient prêter le flanc à la critique, représentant à peine quelques pages sur 439, ne contiennent pas d'usurpation d'idées, ni ne reprennent des résultats scientifiques. Ils ne font que reproduire des textes qui énoncent des banalités.
- Les passages discutables ne le sont pas du fait du Professeur X, mais au pire de la personne qui avait été chargée de retravailler le manuscrit de manière à en rendre la lecture accessible à un public non universitaire. Cette personne a en effet reconnu avoir dans le cadre de son travail supprimé une quarantaine d'encadrés et tableaux, ainsi que 232 notes de bas de page qui altéraient la lisibilité du manuscrit.

Le premier expert mandaté par la commission d'enquête préliminaire était resté à l'issue de son travail au stade prudent du soupçon de plagiat, soulignant qu'en ce domaine, dans de nombreux cas, les explications fournies par les auteurs d'un livre mis en cause « *peuvent être très simples et convaincantes* ». On ne saurait mieux dire !

Tout le monde peut comprendre aujourd'hui pourquoi le professeur X s'est décidé à déposer plainte pénale contre « Le Matin », qui a prétendu avoir découvert un « *hallucinant plagiat* » et l'a accusé au surplus de 7 ans d'imposture, rien de moins !

Pour ce qui est des résultats de la seconde enquête, ils ont confirmé que le professeur X a été victime de mobbing, comme l'avait supposé déjà la commission d'enquête préliminaire. Cette commission avait en effet fait état d'une suspicion de harcèlement psychologique et de complot à son encontre. Il n'est malheureusement pas possible de savoir si les véritables dysfonctionnements constatés au sein de la Faculté des sciences économiques ont été étudiés dans le cadre de cette enquête, ce que l'on peut souhaiter. Les soupçons de plagiat dont il a été question n'étaient en effet sans doute qu'un écran de fumée destiné à cacher ces dysfonctionnements, qui ne sont nullement imputables au professeur X.

Le professeur X tient enfin à souligner que jamais il n'aurait pu traverser les épreuves traumatisantes qu'on lui a fait subir s'il n'avait continué à bénéficier de la confiance de ses étudiants. Ces derniers, même au pire moment, l'ont toujours encouragé et lui ont donné d'excellentes évaluations de ses cours, notamment au niveau du Master qu'il dirige, lequel reste le plus important en nombre d'étudiants de toute l'université de Neuchâtel.

Michel Bise, avocat : 032 727 37 47